

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-011

**OBJET :** Arrêté de stationnement 1 rue de l'église Aunay sur Odon commune déléguée des Monts d'Aunay

Le Maire des Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par Madame Brigitte MUTEAU visant à faire réserver des places de stationnement devant le 1 Rue de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement le samedi 13 février 2021;

## ARRÊTE

**Article 1** – Trois places de stationnement sont réservées devant le 1 rue de l'Eglise le samedi 13 février 2021 de 11h30 à 17h.

**Article 2** – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Brigitte MUTEAU,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 8 février 2021.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows a blue ink signature of Mme Christine SALMON over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNE DES MONTS D'AUNAY' and 'CALVADOS' around the perimeter.